République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 20 MARS 2023 À 14H30
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KOCHERSBERG
À TRUCHTERSHEIM

Convocation du 14 mars 2023

Membres en exercices	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	18 titulaires 6 suppléants

Délibération n°408 du Comité syndical

2. Compte de gestion 2022

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2022, a été produit par le comptable le 2 mars 2023 pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022,
Statuant sur les opérations de l'exercice 2022, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.
Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

Le Comité syndical
après en avoir délibéré
à l'unanimité

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 28 MARS 2023
La publication le 28 MARS 2023
Strasbourg, le 28 MARS 2023

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
30 MARS 2023
DCL - Bureau du Contrôle de Légalité

La Présidente
Pia IMBS

La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN